Avis

Aux membres de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak

Le 9 août 2019

En date du 8 août 2019, dû à un enjeu de gouvernance non résolu, Services aux Autochtones Canada (SAC) mandate la firme Tewatohnhi'saktha Kahnawake Economic Developpement Commission à titre de séquestre-administrateur, afin d'assurer la prestation des programmes et services inclus dans l'entente de financement aux membres de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak.

Dans le cas présent, compte tenu que quatre des cinq postes du conseil de bande sont vacants et que les élections du 11 août 2019 ont été suspendues, le Ministère procède à la nomination d'un séquestre-administrateur pour gérer l'entente de financement entre le conseil de bande et Services aux Autochtones Canada, au nom du conseil.

Le séquestre-administrateur a le mandat de livrer les programmes et services aux mêmes conditions que celles prévues dans le cadre de l'entente de financement entre le conseil de bande et le gouvernement du Canada. Ces programmes et services couvrent principalement les programmes d'éducation, le programme d'aide au revenu, le développement économique, la gestion des terres, les infrastructures, l'administration du Registre des Indiens, le financement du soutien des bandes et les avantages sociaux des employés de bande ainsi que les programmes de santé.

La nomination d'un séquestre-administrateur se fait en dernier recours afin d'assurer la prestation continue des programmes et des services aux membres de la communauté. SAC mettra fin au mandat du séquestre-administrateur dès que les quatre postes de conseillers actuellement vacants seront comblés.

Si vous avez des questions concernant la situation actuelle, nous vous invitons à communiquer avec SAC au 1-800-263-5592 en choisissant l'option 2 (Séquestre-administrateur) aux heures habituelles de bureau ou à consulter le site Web du Ministère : http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1323967235719/1323967361810

Le directeur général régional,
Région du Québec



Luc Dumont

Document d’information
Questions et réponses

Nomination d’un séquestre-administrateur

Q. Quel est le mandat du séquestre-administrateur ?

R. Le séquestre-administrateur a le mandat d’assurer la livraison des programmes et services à la population de Wôlinak aux conditions prévues dans l’entente de financement entre le Conseil et le Ministère.

Q. Quelle sera la durée du mandat du séquestre-administrateur ?

R. Cette mesure temporaire sera maintenue jusqu’à ce que les quatre postes de conseillers actuellement vacants soient comblés.

Q. Est-ce que cette décision aura un impact sur les membres de la communauté de Wôlinak ?

R. Aucun impact, puisque le séquestre-administrateur a le mandat de livrer les programmes et services aux mêmes conditions que celles prévues dans l'entente de financement prévue entre le Conseil de bande et le gouvernement du Canada.

Pour plus d’information veuillez consulter le site web du Ministère : http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1323967235719/1323967361810

Q. Quel est le suivi assuré par SAC ?

R. Le Ministère entretiendra des relations continues avec le séquestre-administrateur et le conseil de bande. Des rapports d’activités et financiers seront aussi exigés.

Q. Pouvez-vous expliquer les raisons qui justifient la nomination d’un séquestre-administrateur ?

R. Lorsqu’un conseil n'est pas en mesure de conclure et de mettre en œuvre légalement une entente de financement avec le Ministère, Services aux autochtones Canada (SAC) peut prendre les mesures requises pour assurer la livraison des services essentiels aux membres de la communauté. Dans le cas présent, compte tenu que quatre des cinq postes du conseil de bande sont vacants et que les élections du 11 août 2019 ont été suspendues, le Ministère procède à la nomination d'un séquestre-administrateur pour gérer l'entente de financement entre le conseil de bande et Services aux Autochtones Canada, au nom du conseil, jusqu’à ce que les quatre postes de conseillers actuellement vacants soient comblés.